

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 11 MARS 2024
EM/NC**

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 055-215501222-20240315-24_025-DE

Objet : Convention de prêt d'oeuvres d'Adrien Recouvreur entre la Ville d'Angers et la Ville de Commercy

N° : DCM2024/025

PUBLIÉE LE : 19/03/2024

L'an deux mille vingt quatre, le lundi onze mars à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 4 mars 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Laetitia SACCHIERO, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Sandrine KIEFER, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO

ONT DONNÉ PROCURATION :

Angélique GÉNART donne pouvoir à Elise THIRIOT

Benoît REYRE donne pouvoir à Sandrine KIEFER

Florent CARÉ donne pouvoir à Patrick BARREY

Claude LAURENT donne pouvoir à Gérald CAHU

Annette DABIT donne pouvoir à Martine MARCHAND

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Martine JONVILLE

Laila AHADDAR donne pouvoir à Jérôme LEFÈVRE

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Bruno MAUD'HEUX donne pouvoir à Edmond GUILLERY

Carole DELAMARCHE donne pouvoir à Olivier GUCKERT

ÉTAIENT ABSENTS :

Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT, Céline ÉTIENNE.

Conseillers en exercice : Présents : 16 - Absents : 3 – Pouvoirs : 10 - Votants : 26

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de commission du 22 février 2024 ;

Considérant que la diffusion et la médiation culturelle, ainsi que l'animation et le rayonnement du musée de la Céramique et de l'Ivoire de Commercy, constituent des objectifs poursuivis par la Ville ;

Considérant que l'exposition temporaire du musée des années 2024 et 2025 est consacrée à l'artiste Adrien Recouvreur (1858-1944), pharmacien Commerzien mais aussi peintre, graveur, critique d'art et conservateur du musée, installé en 1906 à Angers ;

Considérant que cette exposition réunit des œuvres conservées aux musées de Commercy et d'Angers, et que la ville d'Angers a accepté dans ce cadre de prêter à la Ville de Commercy 35 œuvres de l'artiste (peintures, gravures et dessins) ;

Considérant qu'il convient de définir les modalités et conditions de ce prêt ;

L'exposition se tiendra du 8 mai 2024 à fin octobre 2025. Le prêt peut s'étendre sur une période allant du 12 mars 2024 au 19 décembre 2025.

Le projet de contrat de prêt joint détaille les conditions de transport, assurance, installation, et conservation des œuvres ainsi que les mentions à intégrer sur les cartels et documents de communication.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt d'oeuvres avec la Ville d'Angers dans le cadre de l'exposition temporaire du musée 2024-2025

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt d'oeuvres avec la Ville d'Angers dans le cadre de l'exposition temporaire du musée 2024-2025

Le Maire
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification